

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira le **Vendredi 5 juin à 19 h 00, exceptionnellement à l'espace Bernard Giraudeau**, pour délibérer sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire,
- Sujets soumis au vote des membres du Conseil :
 - Débat d'orientation budgétaire 2020.
 - Subventions attribuées aux associations locales.
 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2019.
 - Remboursement des participations des familles aux classes de neige 2020.
 - Modalités de vote des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs.
 - Détermination du nombre de commissions et de leur composition
 - Désignation des représentants au sein des commissions thématiques :
 - Commission « travaux, urbanisme, cadre de vie, développement durable, développement local, quartiers »
 - Commission « éducation, jeunesse, petite enfance, quartiers »
 - Commission « finances, administration générale, sécurité, quartiers »
 - Commission « sport, vie associative, culture, fêtes et cérémonies, quartiers »
 - Désignation des représentants au sein de la commission d'appels d'offres
 - Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
 - Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault
 - Fixation du nombre des membres et désignation des délégués au sein du Comité Technique (CT)
 - Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 - Désignation des représentants de la Commission d'attribution des places au Centre Multi-Accueil Louise-Michel
 - Désignation des représentants de la Commission logement
 - Désignation des représentants au Conseil d'Administration du Collège Anne Frank de Dourges
 - Désignation d'un délégué à l'Association des Communes Minières de France
 - Désignation d'un délégué à la Chambre Départementale d'Agriculture / Tribunaux paritaires et Commission consultative paritaire des baux ruraux
 - Désignation d'un délégué pour la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais
 - Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société Sita Agora de Noyelles-Godault
 - Désignation des délégués à la Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société Ambre d'Evin-Malmaison
 - Nomination d'un élu référent en charge de la sécurité routière
 - Désignation d'un élu référent en charge des questions de défense
 - Informations

NOYELLES-GODAULT, le 29 mai 2020

Le Maire

**Gérard BIZET**

DISPOSITIONS PARTICULIERES IMPORTANTES

- **Port du masque obligatoire**
- **Chaque Conseiller Municipal peut être porteur de 2 pouvoirs (formulaire ci-joint)**
- **Quorum requis d'un tiers des membres en exercice.**
- **Séance à huis clos retransmise sur :**
- **Youtube** https://www.youtube.com/channel/UCYzBKy-Wj435UWeg-CzbEZg/featured?disable_polymer=1
- **Facebook de la ville de Noyelles-Godault**